Les langues régionales dans les Outre-mer : une richesse exceptionnelle à sauvegarder et à valoriser pour assurer une meilleure cohésion sociale

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 27/06/2016
Saisine liée :
Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale
Sous-titre
Une nouvelle saisine de la délégation à l'Outre-mer
Chapeau

L'article 2 de la Constitution de 1958 dispose que « la langue de la République est le français ». La France présente aussi un paysage linguistique riche et en partie méconnu lié à son histoire. C'est cette réalité que le Parlement a d'ailleurs consacrée en insérant dans la Constitution, le 21 juillet 2008, un article 75-1, qui porte que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Corps

Plus de cinquante langues des Outre-mer figurent parmi les soixante-quinze langues de France recensées officiellement en 1999, coexistent avec le français et contribuent de façon importante à la richesse du patrimoine linguistique. Dans les territoires ultramarins étant donné leur histoire, leur insularité et leur éloignement, l'usage de ces langues régionales, par la majeure partie de la population, est quotidien voire institutionnalisé.

L’étude de la délégation pourrait d’abord établir un état des lieux complet des langues régionales dans les Outre-mer (typologie et histoire des langues, nombre de locuteurs, etc.). Cet état des lieux s’appuierait notamment sur les travaux des structures locales d’appui linguistique. Il s’interrogerait également sur le processus de reconnaissance formelle des langues régionales, l’anglais saint-martinois et certaines langues endémiques amérindiennes et mélanésiennes ne bénéficiant pas de cette reconnaissance.

Élément patrimonial et expression de la richesse culturelle, les langues régionales des Outremer doivent être mieux valorisées afin de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble. L’étude pourrait donc examiner les moyens mis en œuvre et les conditions requises pour sauvegarder et valoriser ces langues en s’intéressant aux dispositifs et aux acteurs concernés, aux modalités de transmission, aux programmes d’études et de recherche améliorant leur connaissance (histoire, grammaire, vocabulaire, codification, etc.).

Enfin, comme l’a rappelé le CESE dans son avis et rapport Le défi de l’insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, l’illettrisme frappe plus durement les Outre-mer que l’hexagone. Cette situation s’explique en partie par de réelles difficultés dans l’apprentissage du français. En effet, le français est encore souvent enseigné aux ultramarins en ne tenant pas suffisamment compte de leur langue maternelle. L’étude pourrait donc, dans une dernière partie, s’interroger sur les liens entre l’acquisition du français et la pratique des langues régionales et sur les adaptations indispensables pour améliorer la réussite scolaire des jeunes ultramarins. Elle pourrait donc examiner les pédagogies mises en œuvre et la formation des enseignants et des personnels concernés. Elle pourrait enfin dresser le panorama des moyens humains et financiers nécessaires ainsi que des dispositifs utiles.

Chaque année, l’UNESCO célèbre, le 21 février, la Journée internationale de la langue maternelle. En confiant à la délégation à l’Outre-mer, l’élaboration de l’étude intitulée Les langues régionales dans les Outre-mer : une richesse exceptionnelle à sauvegarder et à valoriser pour assurer une meilleure cohésion sociale, le CESE pourrait contribuer au rayonnement international du patrimoine linguistique de la France.

© - copyright CESE - Mai 2024